



**FACULTÉ  
DE DROIT**  
UNIVERSITÉ SAVOIE  
MONT BLANC

Bienvenue à la Faculté de droit  
de l'USMB !



# Votre scolarité en Licence

Les dates et informations à retenir  
2021-2022

---

**Site Internet de la Faculté de droit :** [www.fac-droit.univ-smb.fr](http://www.fac-droit.univ-smb.fr)

**Site Internet de l'Université Savoie Mont Blanc :** [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)

**Portail Intranet :** vous y trouverez différentes informations (messagerie, Inscriptions pédagogiques en ligne, affichage des notes, etc...) <https://intranet.univ-smb.fr>

## MOT DU DOYEN

Chers étudiants,

Bienvenue à la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc, bi-localisée sur les campus de Jacob-Bellecombette (Chambéry) et d'Annecy-le-Vieux, au sein d'une université de taille certes moyenne, mais fortement ancrée dans un territoire alpin au dynamisme démographique et économique indéniable.

Vous y êtes ainsi près de 1500, soit 1/10 environ des effectifs de l'USMB, étudiants de premier et de second cycle universitaire confondus, indistinctement engagés dans une formation relevant du département droit ou du département AES, à bénéficier d'une formation initiale de qualité doublée d'une offre croissante de mécanismes d'insertion à la vie professionnelle par le développement de parcours de Licence et de Master désormais très largement ouverts à l'apprentissage et à l'alternance.

Dans une contrée frontalière doublée d'une destination touristique de renommée quasi mondiale, à proximité immédiate de la Confédération Helvétique et de l'Italie, l'ouverture de votre Faculté au-delà d'un cadre strictement national, tant par le moyen des mobilités étudiante et enseignante que par la proposition d'enseignements à vocation internationale, notamment dispensés en langue anglaise, voire de doubles diplômes reconnus par ses partenaires étrangers, constitue également l'une de ses spécificités.

Sur le plan académique et en marge de son activité d'enseignement, son équipe d'enseignants-chercheurs développe en outre dans le cadre du Centre de Recherche en Droit Antoine Favre une production scientifique d'excellence largement diffusée auprès de la communauté universitaire entendue dans son ensemble par de nombreuses publications et l'organisation de nombreux colloques, touchant à des domaines aussi divers que le droit des obligations et de la responsabilité, celui des énergies renouvelables ou encore de l'aménagement durable de la montagne.

Ouverte sur le monde, à l'image de l'Université dont elle relève, votre faculté se révèle enfin en pointe des innovations pédagogiques comme en témoigne la mise en place, lors de cette année universitaire 2021-2022, d'une nouvelle architecture des parcours de Licence permettant un singulier décloisonnement des disciplines traditionnelles du droit et de l'économie-gestion.

Dans un contexte fortement contraint par la pandémie de Covid et ses conséquences sanitaires toutefois, depuis de longs mois, c'est pourtant sa taille humaine et les rapports privilégiés qu'y entretiennent étudiants, enseignants et personnels administratifs qui illustre l'une de ses caractéristiques essentielles ainsi que, sans nul doute, vous ne manquerez pas de l'éprouver.

Je compte donc sur vous, chers étudiants, pour entretenir un tel esprit...

Votre Doyen,

Bruno Berthier

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- **Les locaux de la faculté**

Faculté de Droit  
Domaine universitaire Jacob Bellecombette  
20 route de la Cascade  
BP 1104  
73011 Chambéry cedex

Poste infirmerie : 04.79.75.85.44.

Le campus de Jacob Bellecombette est ouvert au public du lundi au vendredi de 7h30 à 21h00 et le samedi de 7h30 à 13h00.

Les services administratifs sont joignables par mail ou téléphone, du lundi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

-scolarité Licence Droit: [scolarite-licence-droit.fd@univ-smb.fr](mailto:scolarite-licence-droit.fd@univ-smb.fr)  
-scolarité Licence AES: [scolarite-licence-aes.fd@univ-smb.fr](mailto:scolarite-licence-aes.fd@univ-smb.fr)

Les locaux sont fermés au public à Noël (du 22/12 soir au 03/01 matin) et pendant l'été (du 26/07 soir au 22/08 matin)

- **Actualités de la faculté**

Toutes les informations concernant votre scolarité sont disponibles sur :  
[www.fac-droit.univ-smb.fr](http://www.fac-droit.univ-smb.fr)



## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES :

L'inscription administrative vous permet de régler vos droits d'inscription, d'obtenir votre carte d'étudiant, vos certificats de scolarité et d'accéder aux services numériques.

<p><b>+ D'infos :</b></p> <p>pour toute question, consulter la FAQ <a href="#">[cliquez ici]</a> ou scannez le QR CODE</p>	<p><b>SCANNEZ-MOI</b></p> 
--	---

**La date de clôture des inscriptions et réinscriptions en Licence est fixé au Vendredi 15 octobre 2021**

## INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES :

L'inscription pédagogique vous permet d'indiquer les matières choisies au sein de votre semestre. Il permet également l'édition de votre contrat pédagogique (indiquant les matières validées antérieurement par les étudiants redoublants).

### INSCRIPTION PÉDAGOGIQUES EN LIGNE (IP web)

- du 06/09 au 09/09 pour les L1 droit et L1 AES
- du 13/09 au 16/09 pour les L2 droit et L2 AES
- du 06/09 au 09/09 pour les L3 droit et L3 AES

<p>L'inscription pédagogique est <b><u>OBLIGATOIRE</u></b>.</p> <p>Sans inscription pédagogique, votre nom n'apparaîtra pas sur les listes d'émargement et vos notes ne pourront être prises en compte.</p> <p><a href="https://ipweb-usmb.grenet.fr/ipweb-usmb/loginInscription.jsf">https://ipweb-usmb.grenet.fr/ipweb-usmb/loginInscription.jsf</a></p>	<p><b>SCANNEZ-MOI</b></p> 
--	---

1/ Vous nous indiquerez vos choix d'enseignements :

Attention, ce choix ne vaut pas inscription pour le sport et les langues transversales :

- **Pour les langues transversales** : Inscription à venir sur <http://ead-jacob.univ-savoie.fr/> (attention à bien vérifier vos mails pour les dates d'inscription)

- **Pour le Sport** : Inscription à partir du Jeudi 09 septembre 2021 sur <https://oxygene.univ-smb.fr/>

## 2/ Vous nous indiquerez votre souhait de groupe de TD (sauf en AES) :

Merci de visualiser les emplois du temps sur l'ensemble du semestre sur le site de la [Faculté de Droit](#) avant de choisir votre groupe de TD. **L'inscription définitive dans le groupe sera faite par votre gestionnaire de scolarité en fonction des souhaits et des contraintes de chacun.**

**Les listes vous seront communiquées au plus tard le Vendredi 17 septembre après midi (L1 ET L3) et au plus tard le Vendredi 24 septembre après midi (L2).**

**AUCUN CHANGEMENT DE GROUPE NE SERA ACCEPTÉ. TOUTE MODIFICATION D'OPTION DOIT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT SIGNALÉE EN SCOLARITÉ**

## INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES TARDIVES

En raison d'une inscription administrative tardive ou d'une autre raison, vous n'avez pas pu réaliser votre inscription pédagogique en ligne. **Votre inscription pédagogique (enseignements et groupes) doit être obligatoirement réalisée auprès de votre gestionnaire de scolarité avant d'intégrer les cours**

Si en raison de votre inscription tardive, vous n'avez pas pu participer à des évaluations de TD, vous pouvez :

- soit rattraper ces épreuves en substitution,
- soit effectuer une demande de dispense d'évaluation TD (formulaire disponible à la scolarité)
- soit rattraper ces épreuves en session 2

## TD: ASSIDUITÉ ET ÉVALUATION

### Début des TD : à partir du Lundi 20 septembre 2021

La présence aux séances de travaux dirigés est obligatoire.

La Faculté de Droit prévoit l'organisation **d'épreuves de substitution** (en cours de semestre ou plus généralement du 06/12 au 11/12) en **cas d'absence d'un étudiant** à l'une ou plusieurs des épreuves écrites d'évaluation organisées dans le cadre des travaux dirigés. L'absence de l'étudiant à l'épreuve écrite initiale d'évaluation et à l'épreuve de substitution entraînera sur son relevé de notes la mention « absent » à la matière et « défaillant » au semestre et à l'année.

Conformément au nouvel arrêté Licence, une **seconde chance** est mise en place pour le rattrapage des notes de TD lors la session 2 **lorsque la matière n'a pas été validée en session 1**. Ainsi, une note obtenue en session 2 se substituera à vos notes de partiel et de TD obtenues en session 1.

Exemple	CAS 1		CAS 2		CAS 3	
	SESSION 1	SESSION 2	SESSION 1	SESSION 2	SESSION 1	SESSION 2
<b>MATIÈRE : Droit administratif</b>	<b>7/20 Non validé</b>	<b>15/20 Validé</b>	<b>Défaillant</b>	<b>12/20 Validé</b>	<b>9/20 Non validé</b>	<b>Défaillant</b>
CM (coef 2)	2/20	15/20	14/20	12/20	10/20	ABI (absent)
TD (coef 1)	17/20		ABI (absent)		7/20	

## RÉGIME SPÉCIFIQUE D'ÉVALUATION (AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVE ET/OU DISPENSE D'ÉVALUATION)

Profils des étudiants concernés :

- Chargé de famille
- Situation de santé particulière (longue maladie, accident, handicap, maternité)
- Salariat
- Double cursus
- Titulaire du statut d'étudiant entrepreneur

Demande à effectuer en ligne **uniquement pour le semestre en cours**

<p>La date limite pour les demandes de régime spécifique d'évaluation TD est le Lundi 11 octobre 2021</p> <p><b>LES DEMANDES FORMULÉES HORS-DÉLAI NE SERONT PAS ACCEPTÉES</b></p> <p><a href="https://forms.gle/3FKecrPhbrW1ZJMN6">https://forms.gle/3FKecrPhbrW1ZJMN6</a></p>	<p>SCANNEZ-MOI</p> 
--	--

## PASSAGE À CRÉDIT

L'étudiant redoublant peut demander le passage à crédit de matières enseignées dans l'année supérieure à la condition d'avoir validé un semestre de l'année redoublée ;

**Le passage à crédit n'est pas de droit. Si votre dossier est accepté, merci de vous présenter à la scolarité pour effectuer votre inscription pédagogique**

Demande à effectuer en ligne **uniquement pour le semestre en cours**

<p>La date limite pour les demandes de passage à crédit est le Lundi 11 octobre 2021</p> <p><b>LES DEMANDES FORMULÉES HORS-DÉLAI NE SERONT PAS ACCEPTÉES</b></p> <p><a href="https://forms.gle/cs7dEyey8yih9to9">https://forms.gle/cs7dEyey8yih9to9</a></p>	<p>SCANNEZ-MOI</p> 
---	--

## REPORT DE NOTE :

**Dans certains cas, le report d'une note supérieure à 10/20 obtenue dans le cadre d'une formation équivalente peut être demandé à l'enseignant en charge de la matière concernée.**

Dans ce cas là, il convient de suivre les étapes suivantes :

- 1/ Télécharger et imprimer le formulaire de Report de notes sur le site de la Faculté de Droit.
- 2/ Présenter votre demande, accompagnée de votre relevé de notes et du plan du cours pour lequel vous demandez un report de notes, à l'enseignant de la matière.

Remarques :

- La validation de votre report de note reste à la discrétion de votre enseignant.
- Les notes obtenues en BTS ou DUT ne peuvent être reportées sur la L3
- Les notes obtenues en Licence ne peuvent être reportées en Master

3/ En cas d'avis favorable au report de note, déposer votre formulaire auprès de votre gestionnaire de scolarité avant la date du 15/10/2021

**La date limite pour les demandes de reports de notes est le Vendredi 15 octobre 2021**

**LES DEMANDES FORMULÉES HORS-DÉLAI NE SERONT PAS ACCEPTÉES**

## LE TUTORAT

Les séances de tutorat débutent dès le mois d'octobre. Les tuteurs sont des étudiants inscrits en Master ou Doctorat et qui ont pour fonction d'accompagner un petit groupe d'étudiants de première année dans leur travail universitaire (préparation des travaux dirigés, préparation des contrôles de connaissances, adaptation aux méthodes de travail de l'université).

En L1, le tutorat est proposé par groupe de TD. Nul besoin de s'inscrire.

En L2 et L3, le tutorat est réservé aux étudiants en mobilité internationale, ou aux étudiants en parcours atypique (intégration depuis une autre filière, un BTS, un IUT...) : ces étudiants doivent s'inscrire.

## LES COMMISSIONS PÉDAGOGIQUES

**Une commission pédagogique est mise en place au cours de la première quinzaine de novembre 2021.** Les étudiants doivent désigner un représentant étudiant par groupe de travaux dirigés. Les étudiants membres de la commission expriment les observations et demandes des étudiants concernant le fonctionnement des activités liées à leur formation sous forme de réunion ou d'intervention individuelle.

## LES STAGES

### Stage de découverte (facultatif)

Au titre de leur formation, les étudiants ont la possibilité de réaliser un « stage de découverte » présentant un lien avec leur formation. La durée de chaque stage est au minimum de 14 jours et ne peut excéder 6 mois. Le stage peut se dérouler sur plusieurs jours non consécutifs et doit faire l'objet d'une convention entre l'USMB et l'employeur.

Ce stage peut donner lieu à une **bonification de l'unité 3** calculée sur les semestres pairs, à condition de respecter certains impératifs :

- rapport de stage déposé sur Moodle **avant le Vendredi 13 mai 2022**
- UE3 du semestre pair non encore validée au moment du stage

### Stage obligatoire en AES

Pour valider le semestre 6 (année de licence 3 AES), vous devez réaliser un stage d'un mois minimum dans un domaine se rapportant à votre filière (droit, gestion, économie...). Il est impératif que ce stage se déroule après la deuxième année de licence, entre le mois de mai et le mois d'août 2022. Il fera l'objet d'un rapport qui sera évalué par l'enseignant tuteur de stage.

**Le rapport de stage devra être déposé sur Moodle fin 2022, début 2023 pour une validation en troisième année.**

## INITIATIVE ETUDIANTE (matière optionnelle)

Les étudiants peuvent prendre des initiatives contribuant à l'animation culturelle ou scientifique de la Faculté. Ces initiatives peuvent prendre la forme de conférences/débats, de manifestations, d'études en lien avec les matières enseignées et dans le respect des missions de l'Université (vocation scientifique, culturelle et pédagogique).

La réalisation d'une initiative étudiante suppose d'obtenir l'accord préalable d'un enseignant référent puis du Doyen au moyen d'un document type à remettre aux services de la scolarité. En outre, l'organisation d'un événement public (réunion, conférence, débat...) doit être soumise à l'autorisation préalable du Président de l'Université au titre de l'organisation d'une manifestation exceptionnelle.

L'enseignant référent accompagne l'étudiant dans la mise au point de son projet et veille au bon déroulement de l'initiative, notamment en étant impérativement présent le jour de la manifestation programmée. L'étudiant s'engage à réaliser son initiative conformément aux modalités indiquées dans le document type.

Le Doyen peut s'opposer à toute initiative étudiante qui ne respecterait pas les conditions susmentionnées.

Les initiatives donnent lieu à une évaluation de l'étudiant dans le cadre de l'unité 3

Demande à effectuer en ligne **uniquement pour le semestre en cours**

La date limite pour les demandes d'Initiative Étudiante est le Lundi 11  
octobre 2021

**LES DEMANDES FORMULÉES HORS-DÉLAI NE SERONT PAS  
ACCEPTÉES**

**<https://forms.gle/DGFVVHgcj4CHWM5x7>**

SCANNEZ-MOI



## VOS EXAMENS

### **Examens terminaux du semestre impair**

Du Lundi 13 décembre 2021 au Vendredi 17 décembre 2021 inclus et du Lundi 03 Janvier 2022 au Samedi 08 Janvier 2022 inclus

Planning d'examens communiqué au plus tard le Lundi 29 novembre 2021

Résultats communiqués entre le 21 février et le 25 février 2022

### **Examens terminaux du semestre pair**

Du Lundi 11 avril au Vendredi 15 avril 2022 inclus et du Lundi 25 avril au Samedi 30 avril 2022 inclus

Planning d'examens communiqué au plus tard le 28 mars 2022

Résultats communiqués entre le 01 juin et le 08 juin 2022

### **Examens terminaux de seconde session**

Du Jeudi 16 juin au jeudi 30 juin 2022 inclus

Planning d'examens communiqué au plus tard le 2 juin 2022

Résultats communiqués entre le 13 juillet et le 18 juillet 2022

## QUELQUES DÉFINITIONS

- **ABI (absence injustifiée):** une absence à un examen entraîne une notation « Défaillant » dans la matière, ce qui empêchera toute compensation. Cela n'empêche cependant pas les autres matières d'être validées
- **Compensation :** Les matières se regroupent en unités et se compensent en leur sein. Les unités se regroupent en semestre et se compensent entre elles. Les deux semestres se regroupent en une année et se compensent.
- **Défaillance en 1ère session (DEF) :** L'étudiant devra obligatoirement passer la/les épreuves « défaillante(s) » aux rattrapages. Les autres matières peuvent être validées normalement. Il ne peut y avoir compensation dans l'unité de la/les matières défaillante(s). Si l'étudiant passe la/les matière (s) aux rattrapages, sa « défaillance » est annulée et l'étudiant peut valider son année normalement à condition d'obtenir une note  $\geq$  à 10.
- **Défaillance en 2ème session :** L'étudiant devra obligatoirement redoubler. Les matières validées le restent définitivement.
- **Passage à crédit:** L'étudiant redoublant peut demander le passage à crédit de matières enseignées dans l'année supérieure à condition d'avoir validé un semestre de l'année redoublée. Le passage à crédit n'est pas de droit. Si votre dossier est accepté, merci de vous présenter à la scolarité pour effectuer votre inscription pédagogique.
- **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC):** Elles sont obligatoirement arrêtées et portées à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et correspondent aux détails des règles d'examen et au calcul des résultats de chaque formation.
- **Rattrapages (ou 2ème session) :** Les rattrapages sont ouverts de plein droit à tous les étudiants régulièrement inscrits. La défaillance à la première session ne peut en aucun cas empêcher l'étudiant de se présenter à la 2ème session. Lors des rattrapages, il faudra repasser toutes les matières non validées (sauf celles validées par compensation). Les notes de TD supérieures ou égales à la moyenne sont reportées pour tous les étudiants tandis que les notes inférieures ne sont pas prises en compte.
- **Règlement des examens :** Document reprenant les dispositions générales, le déroulement des épreuves et les opérations postérieures à la tenue des examens. Il se trouve sur les pages web de l'université de Savoie Mont Blanc et de la Faculté.